

A.O.I n° 07/2015

Deuxième Appel d'Offres

La société **Gammarth Immobilière (G.I)**, Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier se propose de lancer un appel d'offres international de **Cession à l'amiable** pour le compte de l'Etat tunisien d'un bien immobilier sis à **Sidi-Bou-Saïd – Tunis, Banlieue Nord.**

Villa de Maître « CHAAMS - ASSAADA »

perchée sur le haut de la falaise dominant Carthage et le Golfe de Tunis



- Les Plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn
- Superficie de terrain : 2 804 m²
- Superficie totale couverte de tous les niveaux : 2430 m²
- Superficies non couvertes jardins, piscines et espaces verts de 1790 m²
- Les constructions et ouvrages situées sur le titre objet de la vente sont totalement achevés. Les lots plomberie, électricité, ascenseur et décoration sont en cours de finalisation. La vente porte sur les divers ouvrages dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers sous sa propre responsabilité.
- La Résidence relève de la propriété de l'Etat tunisien (Titres Fonciers n° Tunis 141540, Tunis 133999, Tunis 140249, et Tunis 131976). Elle figure dans le domaine de propriété privée de l'Etat. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.

Toute personne physique ou morale de nationalité tunisienne ou étrangère désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter la résidence mise à la vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du 01 au 25 septembre 2015 et ce du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier contre le paiement au service financier de G.I aux heures ouvrables, de la somme non remboursable de trois cents dinars (300 DT) en espèces ou par chèque.

Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid- poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière
Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les
berges du lac 1053 Tunis - Tunisie
Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 07/2015
Cession d'un bien immobilier pour le compte de l'Etat tunisien
La Résidence « Chaams-Assaada » à Sidi-Bou-Saïd pour le compte de l'Etat tunisien
«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » au sein du cahier des charges ainsi que le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à trois cents milles dinars (300 000 DT) pour les résidents et à cent soixante milles dollars (160 000 \$) ou cent quarante milles euros (140 000 €) pour les non-résidents.

La date limite de remise des offres est fixée **au Mardi 29 Septembre 2015 à 16H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture** des plis sera tenue le même jour à 16H30 au siège de la société (salle de réunion 3ème étage), en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Le soumissionnaire demeure lié par sa soumission pendant cent vingt (120) jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres. **G.I**